

La Région lance 5 Appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour impulser, prioriser, accélérer et financer les projets des entreprises dans 5 domaines d'innovation clés pour la Basse-Normandie.

Le 17 Mars dernier, la Région Basse-Normandie a adopté en Assemblée Plénière **sa stratégie de recherche et d'innovation basée sur une spécialisation intelligente (RIS3)**. La RIS3 a pour objet de concentrer l'action des fonds européens et régionaux sur des domaines porteurs pour la Basse-Normandie.

Pour la définir, la Région a rassemblé, sur 5 mois, 300 personnes du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, des entreprises, les pôles de compétitivité et les filières.

Cinq domaines de spécialisation ont ainsi pu être retenus :

- **Innovations en sciences et technologies biomédicales**
- **Numérique et société**
- **Milieus et Ressources pour une alimentation sûre, saine et durable**
- **Matériaux durables et intelligents**
- **Transition énergétique**

Ces cinq thèmes transversaux se situent à l'interface de plusieurs secteurs d'activité et de recherche dans lesquels la région dispose de savoir-faire et de compétences. Ils ont été identifiés comme **des domaines dynamiques, porteurs d'innovations, de croissance et d'emplois pour la Basse-Normandie**.

NOTRE OBJECTIF

Avec la MIRIADE, l'agence régionale d'innovation et de développement économique, l'ambition de la Région Basse-Normandie est maintenant d'**impulser, prioriser, accélérer et financer les projets** des entreprises bas-normandes qui souhaitent accroître leur performance économique par l'innovation.

Cet AMI vise ainsi à sélectionner et à accompagner dès 2014 des entreprises proposant un projet s'inscrivant dans l'un des 5 domaines de spécialisation et **ayant des perspectives de retombées économiques d'ici 3 à 5 ans sur le territoire bas-normand**.

NOS PRIORITÉS

Des groupes de travail thématiques réunissant des représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche, des entreprises, des pôles de compétitivité et des filières ont été mis en place pour chacun des 5 domaines de spécialisation de la Basse-Normandie. Leurs réflexions ont permis d'enrichir les AMI en distinguant, au sein de chaque grand domaine, **des axes d'innovation prioritaires**.

QUI PEUT RÉPONDRE À L'AMI

La Région Basse-Normandie a choisi de privilégier l'accompagnement **des entreprises ou établissements industriels implantés en Basse-Normandie** (ou ayant le projet de s'y implanter) – **TPE et PME en priorité** – qui souhaitent s'engager dans une dynamique d'innovation, seules ou en partenariat avec d'autres entreprises, des laboratoires de recherche ou des instituts techniques.

QUELS TYPES DE PROJETS POURRONT ÊTRE SOUTENUS ?

- Des programmes de recherche collaborative de moyen terme (1 à 3 ans) visant la mise sur le marché de nouveaux produits ou services,
- Des programmes d'innovation, en phase d'émergence ou de déploiement, portés par une entreprise seule visant la mise sur le marché de nouveaux produits ou services,
- Des programmes d'investissement productif,
- Des programmes de plateforme d'innovation mutualisée.

COMMENT RÉPONDRE A L'AMI ?

Les 5 Appels à manifestation d'intérêt thématiques sont disponibles **dès aujourd'hui**. Chaque AMI précise notamment les axes d'innovation prioritaires identifiés dans chaque domaine de spécialisation.

Les pré-dossiers de candidature dûment remplis sont à retourner, **au plus tard le 31 janvier 2015**, au Conseil Régional de Basse-Normandie à l'adresse électronique suivante : ami_ris3@crbn.fr.

Les pré-dossiers seront étudiés dans un premier temps par les services de la Région et de la MIRIADE, en partenariat avec les services de l'Etat et BPIFrance. Selon la nature du projet, la Région, l'Etat et BPIFrance reprendront contact directement avec les entreprises porteuses de projets éligibles à leurs dispositifs de financement propres pour finaliser le dépôt d'un dossier de demande d'aides **au cours du premier trimestre 2015**.

Dès le mois d'avril, les projets retenus pourront ainsi faire l'objet d'un soutien financier de la Région Basse-Normandie et/ou du FEDER et/ou de BPIFrance, dans le respect de la réglementation communautaire des aides d'Etat.

LA MIRIADE VOUS PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ETAPE DU PROCESSUS.

Dès aujourd'hui et tout au long du processus de réponse à l'AMI, les entreprises intéressées peuvent contacter directement la MIRIADE (Laurent OMNES, contact_RIS3@miriade-innovation.fr) pour échanger sur leur projet, obtenir des informations complémentaires, préparer le montage du pré-dossier et finaliser le montage des dossiers de demande d'aides.

Un accompagnement par la MIRIADE sera éventuellement proposé aux entreprises dont le projet ne peut être retenu à l'occasion de la pré-sélection, pour les aider à consolider leur projet en vue d'un dépôt ultérieur du dossier.